

L'ALTERNANCE OU L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LIVRÉ AU PATRONAT...

C'est avant la guerre que l'enseignement technique public en France a sans doute atteint son meilleur niveau de qualité, avec les *Ecoles pratiques* qui préparaient en trois ans des ouvriers qualifiés, munis d'un *brevet d'enseignement industriel* (B.E.I.) ou d'un *brevet d'enseignement commercial* (B.E.C.). Nombre des cadres syndicaux actuels ont puisé dans ces écoles les éléments de base de leur culture générale.

En 1945 la création de l'*Enseignement technique court* avait pour effet d'intégrer dans le service public les filières d'apprentissage professionnel. Il donna naissance, après 1959, aux C.E.T. devenus maintenant les L.E.P. Parallèlement étaient institués, en 1966, les *Lycées techniques* destinés à la production des cadres et agents de maîtrise.

La mise en place de ce système d'enseignement technique, dans le cadre de l'Education nationale, ayant pour vocation les enseignements généraux, théoriques et pratiques, tendait à faire disparaître les centres d'apprentissages privés patronaux dont le nombre se réduisit bientôt.

C'est alors qu'intervint l'*Accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970* signé par la C.G.T., la C.G.T.-F.O. et la C.F.D.T. d'une part, le C.N.P.F. de l'autre. Cet accord préparait les lois de juillet 1971 sur la *Formation permanente* et sur l'*Enseignement technique*.

La commission parlementaire chargée de préparer ces lois ne masque même pas ses objectifs: «...par comparaison avec la situation passée, il semble se manifester aujourd'hui une certaine désaffection à l'égard de l'apprentissage. Le nombre des apprentis tend à diminuer; au cours de ces dernières années l'apprentissage s'est concentré dans quelques secteurs... SI L'ON SOUHAITE QUE L'APPRENTISSAGE NE SOUFFRE PAS DE LA CONCURRENCE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, voire de la Formation Professionnelle des Adultes, une remise en ordre apparaît souhaitable...».

«Remise en ordre» qui se concrétisait par l'ouverture de la manne publique à l'enseignement patronal, et l'institution officielle des C.F.A. privés (*Centres de Formation d'Apprentis*) qui n'ont cessé de se multiplier depuis.

DU COLLOQUE DE DEAUVILLE

Ainsi placé dans une situation concurrentielle d'autant plus difficile qu'on lui rognait ses propres subsides l'Enseignement technique devait être l'objet d'une nouvelle menace, «l'*Alternance*», visant à le départir de fonctions essentielles au bénéfice d'un retour à la formation sur le tas.

On ne saurait mieux faire que de citer les camarades du S.N.E.T.A.A.-F.E.N. qui s'exprimaient dans un document publié en 1978 par le *Conseil Syndical Académique* de Versailles:

«Nous devons cependant continuer à REJETER SANS EQUIVOQUE LE PRINCIPE DE L'ALTERNANCE ECOLE-ENTREPRISE, même s'il se trouve, en plus du Pouvoir en place, des élus de la gauche pour le défendre. En effet, ce principe ne peut que conduire à de multiples dispositifs de relance de l'apprentissage patronal, à la remise au goût du jour des vieux principes empiriques et

utilitaires de la formation professionnelle par l'employeur. D'ailleurs, partout où le principe d'alternance est actuellement pratiqué, on ne peut que constater la réduction à un horaire dérisoire des cours apportant la culture générale et les bases d'éducation. NOUS N'EN VOULONS PAS! Nous ne voulons pas que soient anéanties trente années d'efforts et d'améliorations qui ont conduit NOTRE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PUBLIC A UNE PLACE ORIGINALE, et d'ailleurs SANS AUTRE EXEMPLE DANS LE MONDE, ni en Europe, ni en Amérique, ni dans les pays de l'Est».

Du 29 novembre au 1er décembre 1978 le C.N.P.F. organisait à Deauville un colloque sur la formation professionnelle autour du thème de l'Alternance. Les patrons qui projettent de créer leurs propres *Instituts de Formation technique* pour pallier les carences de l'Enseignement public («*un système de formation dont la qualité est insuffisante au regard des exigences de la compétition technique des économies industrielles*») souhaitent également voir doubler le nombre des contrats-formation sur le tas (220.000 actuellement) par le moyen de l'Alternance école-entreprise qui leur permettrait de déterminer «*eux-mêmes la qualification qu'ils entendent assurer aux jeunes et les modalités de la formation correspondante*».

Comme l'écrit dans «*L'Ouest-Syndicaliste*» P. Malnoë du Bureau National de la Fédération des Métaux F.O.: «*L'orientation ainsi définie permettrait au patronat de «fabriquer» des travailleurs sur mesure parfaitement adaptés aux besoins définis par les employeurs et selon les variations du marché du travail, de recruter des salariés IMMEDIATEMENT RENTABLES POUR L'ENTREPRISE*», avant de rappeler la résolution du congrès confédéral Force-Ouvrière de 1977: «*Contrairement à la politique suivie par le gouvernement, ce sont les formations à plein temps et notamment celles dispensées dans les établissements publics d'enseignement technique qu'il faut développer*».

Et voilà que le conseil des ministres du 21 février publie un communiqué annonçant l'élaboration d'un système de formation en alternance à travers un projet de loi qui sera examiné au printemps par le Parlement.

Une note adressée aux membres de la délégation permanente à la formation professionnelle apportait quelques précisions:

- la liste des établissements où sera officiellement appliqué le nouveau système d'enseignement: «*Les établissements de formation relevant des ministères de l'éducation ou des universités, des collectivités locales, des établissements publics, des compagnies consulaires, des établissements d'enseignement privé, des organisations professionnelles, des associations, des entreprises (...)*».

- des diplômes homologués, selon les vœux du colloque de Deauville:

La formation «*aurait pour but soit de préparer le jeune à un emploi déterminé, soit de le préparer à une qualification reconnue par un diplôme de l'enseignement technologique ou un diplôme homologué (...)*», de toute façon: «*La participation des professionnels aux jurys d'examen sera renforcée*».

- un contrôle du patronat assuré dans tous les cas grâce aux structures de «participation»: «*L'élaboration de la formation alternée devrait faire obligatoirement l'objet d'une concertation entre les responsables des établissements de formation et ceux des entreprises... Le système de l'alternance devra, dans tous les cas, être organisé avec la participation de l'ensemble des partenaires sociaux*».

- la formation des enseignants elle-même n'échappe pas à cette main-mise du patronat: «*Enfin, la formation des enseignants, tant la formation initiale que la formation continue, comportera des stages en entreprises afin de leur permettre de mieux connaître les milieux professionnels*».

- la loi recouvrirait finalement un champ d'application très vaste, puisque: «*Elle pourra viser les enseignements technologiques mais également les enseignements du supérieur (licence, maîtrise, etc.) qui ne sont pas définis actuellement comme professionnels (...)*».

- enfin quelques cadeaux supplémentaires aux patrons, il n'y a pas de petits profits par ces temps difficiles. Dans le cas de la formation sous statut scolaire, aucune rémunération n'est prévue pour le travail effectué en entreprise, tout au plus: «*Il pourrait être envisagé que le jeune puisse bénéficier... d'une gratification*».

Dans le cas de la formation sous statut de salarié, la loi définirait un contrat de travail de type particulier: *«Le contrat d'apprentissage ou le contrat emploi-formation représenteraient des variantes possibles de ce contrat... On peut proposer de réserver une partie des fonds collectés au titre de la taxe d'apprentissage au bénéfice des formations alternées. (...) Enfin, l'Etat pourrait participer financièrement au développement de l'alternance: en attribuant des subventions de fonctionnement et d'équipement aux organismes gestionnaires de stages de formation alternée; en apportant à certaines entreprises, pour chaque titulaire d'un contrat de travail prévoyant une formation alternée, une aide forfaitaire».*

A LA RUE SOLFERINO:

On ne saurait s'étonner de la réaction du C.N.P.F. qui *«approuve l'effort du ministère de l'éducation et, pour l'essentiel, les orientations dégagées des concertations entreprises. Elles vont, en effet, dans le sens d'un développement des enseignements en alternance dont le C.N.P.F. a déjà, à plusieurs reprises, souligné la nécessité. De façon plus générale, elles doivent permettre l'établissement de relations plus étroites entre les milieux éducatifs et professionnels».* La réaction de la C.F.D.T. ne surprend pas non plus. Organisation *«de gauche»*, elle ne peut ouvertement approuver le projet. Attachée à *«l'ouverture de l'école sur la vie»* et d'accord avec le principe de l'Alternance, elle se situe sur le terrain d'une aimable opposition constructive: La C.F.D.T. *«consciente des problèmes de la formation et de l'emploi des jeunes»* souligne qu'elle *«avait d'ailleurs demandé dès le mois de juin à M. Boulin et à M. Beullac l'ouverture de négociations tripartites. Les éléments du projet font apparaître de grandes lacunes».* Par contre la singulière compromission de la F.E.N. dans cette affaire nous touche davantage: interlocuteurs privilégiés de Beullac les dirigeants de la F.E.N. ont *«négocié»* pendant huit mois, à l'exclusion des centrales ouvrières, la mise à mal de l'Enseignement technique et adopté le *«relevé de conclusions»* sur la formation alternée initiale et permanente.

Cette attitude lui a valu une critique indignée de la part de G. Séguy... qui a lui-même signé l'Accord interprofessionnel de juillet 1970, et qui feint d'ignorer cette appréciation publiée par *L'Humanité* au lendemain du colloque de Deauville: *«Ne faudrait-il pas également que les enseignants soient en rapport plus étroit tout au long de leur carrière avec les différents secteurs d'activité sociale, que les contenus de formation, en gardant leur autonomie, prennent plus en compte l'évolution des forces productives? Ne peut-on faire bénéficier l'enseignement technique d'apports extérieurs, intégrer dans le processus de formation et sous la conduite des éducateurs des expériences plus concrètes de la vie active? ... L'apprentissage est donc une réalité que nous devons prendre en compte».*

Indépendamment de ces règlements de comptes entre anciens partenaires de l'union de la gauche, la question, la grave question se pose de savoir ce qui a conduit la direction de la F.E.N. à livrer l'Enseignement technique au patronat. Pourquoi la F.E.N., en 1979, adopte-t-elle ce *«relevé de conclusions»* qui aggrave considérablement les dispositions de l'Accord interprofessionnel de 1970 alors dénoncé par la F.E.N.? Pourquoi le S.N.E.T.A.A., dirigé par la même tendance U.I.D. que la F.E.N. et le S.N.I. déclare-t-il curieusement aujourd'hui au sujet de l'Alternance: *«ce sera le rôle de la F.E.N. de faire en sorte que les engagements ministériels soient respectés»?*

La clé du mystère est facile à trouver. La première raison est d'ordre idéologique: depuis le congrès de février 1976 les dirigeants U.I.D. de la F.E.N. ont quitté le terrain du réformisme traditionnel pour celui de l'idéologie autogestionnaire et des conceptions corporatistes qui s'y rattachent (1). La motion sur la formation professionnelle présentée par la tendance U.I.D. et adoptée à ce congrès ne réclamait pas autre chose que l'Alternance: *«...L'ouverture sur le monde du travail, l'accrochage à la vie s'impose donc à tout niveau... Les contacts avec les professions s'imposent dès le début de la formation... Tout au long de la formation, la direction en pleine responsabilité sera confiée aux enseignants qui auront mission de rechercher les contacts avec la profession et les moyens d'obtenir la collaboration de celle-ci. Une telle collaboration exige des études préalables auxquelles seront associés les entreprises, les syndicats ouvriers et les syndicats d'enseignants concernés».*

Pour qui a suivi l'évolution de la F.E.N. depuis trois ans il n'y a pas lieu de s'étonner quand ses dirigeants adoptent le *«relevé de conclusions»* avec MM. Beullac et Boulin.

(1) Voir *«Avant le Congrès de la F.E.N.» - L'Anarcho-Syndicaliste - n° 4 (janvier 1976).*

La seconde raison de la complicité des responsables U.I.D. relève simplement du marché d'affaires. La direction U.I.D. de la F.E.N. ne tient que grâce à l'existence d'une majorité U.I.D. au S.N.I.-P.E.G.C., le plus important syndicat de la F.E.N. Or, la nouvelle politique des U.I.D. et ses implications commence à déconcerter les instituteurs, un mouvement de désyndicalisation se dessine, certains départements comme la Loire-Atlantique (à direction U.I.D.) ont refusé les Conseils d'école... En reprenant le projet U.I.D. de «*L'Ecole fondamentale*», qui confie aux instituteurs l'enseignement de la maternelle à la troisième incluse, Beullac élargit d'autant le champ de recrutement du S.N.I.-P.E.G.C. En octroyant quelques points indiciaires à ces instituteurs-nouveau type il contribue à remettre en selle les dirigeants U.I.D. du S.N.I. et par voie de conséquence ceux de la F.E.N.

A condition bien sûr que ce remaniement indiciaire ne se répercutent pas sur les autres fonctionnaires, comme l'expliquait malicieusement Beullac à l'*Association des journalistes universitaires* le 28 février: «*le S.N.I. a le même souci de l'intérêt général que le gouvernement. C'est-à-dire qu'il ne peut être question de mettre en mouvement la grille de salaires de toute la fonction publique*».

A la condition également, posée par M. Barre, que cela n'entraîne pas de dépenses supplémentaires et que le budget de l'Education demeure dans le cadre de l'austérité. C'est pourquoi Beullac doit utiliser le fléchissement momentané des effectifs scolaires pour récupérer dans les compressions de classes et fermetures d'Ecoles Normales les crédits nécessaires à l'augmentation des instituteurs. A terme, l'opération s'avérera rentable puisque les instituteurs qui prendront la place des professeurs licenciés coûteront finalement moins cher.

Mais il faudra que la F.E.N. et le S.N.I. fassent le travail: aujourd'hui la F.E.N. et son syndicat le S.N.E.T.A.A. défendent l'Alternance; en juin, au congrès du S.N.I., les U.I.D. défendront *l'Equipe éducative*, le *Conseil de secteur*, le *Conseil de l'éducation*, dont les projets attendent déjà dans les dossiers du ministère.

Au-delà des rodomontades et manifestations d'avant-scène, l'accord profond qui unit Beullac et les dirigeants de la F.E.N. risque de peser lourd sur les enseignants. Pour ceux de l'Enseignement technique, le mal est déjà fait.

Serge MAHE.
